



**MAIRIE DE
SISTERON**

BP. 100 – 04203 SISTERON CEDEX
TELEPHONE : 04.92.61.00.37
TELECOPIE : 04.92.61.28.02

**Département des Alpes de Haute-Provence
COMMUNE DE SISTERON**

DECISION DU MAIRE – DMSE 2025-02-20

**CONTRAT D'HEBERGEMENT ET MISE EN ŒUVRE
D'UNE SUPERVISION**

Le Maire de la Commune de SISTERON

VU la délibération du Conseil Municipal n° 2020-03-06.SG du 23 mai 2020 conférant certaines délégations au Maire, conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

CONSIDERANT qu'il y a lieu d'établir un contrat de services Syno – mise en œuvre de la solution et hébergement de la solution et support utilisateur de la société KEYHOPS

DECIDE

ARTICLE 1 : de signer le contrat de services Syno pour la mise en œuvre et hébergement de la solution et support utilisateur de la société KEYHOPS

ARTICLE 2 : La durée du contrat est de 36 mois, il débutera le 01/01/2025 et s'achèvera le 31/12/2027 pour un montant de 8 150 euros par an soit un montant total de 25 530 euros HT

ARTICLE 3 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal.

ARTICLE 4 : La présente dépense est inscrite au budget fonctionnement eau.

ARTICLE 4 : Ampliation en sera adressée à Monsieur le Préfet des Alpes-de-Haute-Provence, Madame le Trésorier et à la société KEYHOPS.

Fait à SISTERON, le 18 Mars 2025
Le Maire,
D. SPAGNOU.



Mis en ligne le 20/03/2025 à 15h08

REÇU EN PREFECTURE
le 20/03/2025

Application agréée E-legalite.com